

De plus, le processus d'ajustement comprendra l'élément suivant: à partir du 1er décembre 1984 un changement sera apporté aux prix-seuils existants afin de permettre de soustraire au contingentement les chaussures en cuir dont les prix sont supérieurs à certains niveaux établis. Les prix-seuils actuels, aux fins de dédouanement, de 45 \$ par paire de chaussures et de sandales de cuir, et de 75 \$ par paire de bottes de cuir, seront réduits pour passer à 40 \$ et 67 \$ respectivement.

Les ministres ont incité toutes les parties intéressées à profiter de l'enquête du Tribunal antidumping et à faire connaître leurs opinions au moment opportun. Ils ont indiqué que le rapport du Tribunal devrait fournir des analyses et des renseignements détaillés afin d'aider le gouvernement dans l'étude des politiques à long terme pour ce secteur.

Au cours des derniers mois, de nombreuses démarches au sujet du contingentement des importations de chaussures ont été faites auprès du gouvernement par les fabricants, les syndicats, les fournisseurs, les importateurs, les détaillants et les gouvernements des pays exportateurs de chaussures. M. Regan a mentionné que le gouvernement a soigneusement tenu compte de ces démarches dans sa décision de prolonger, pour une période provisoire de seize mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1986, la durée du contingentement. Il a par ailleurs souligné que la mesure prise était parfaitement conforme aux droits et aux obligations du Canada en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), lequel prévoit le maintien du contingentement des importations comme mesure d'urgence provisoire de protection.

M. Regan a annoncé que les contingents en vigueur entre le 1er décembre 1984 et le 30 novembre 1985 seront fixés à 12,1 millions de paires de chaussures de cuir et à 37,3 millions de paires de chaussures autres qu'en cuir. Ces chiffres tiennent compte d'un facteur de croissance annuel de 3 p. 100, facteur qui avait déjà été appliqué durant la période de contingentement de 1981 à 1984.